

# TARIFS DE LOCATION

Les tarifs de location, de caution et de pénalités pratiqués sont fixés par délibération du Conseil Municipal en fonction des catégories de bénéficiaires, du type et de la durée d'utilisation. (Dernière modification : 19.10.2021)

	TYPE DE LOCATION	LOCAUX	EXTERNES	OBSERVATIONS
PARTICULIERS	Salle entière	300 € / week-end	650 € /week-end	Avec cuisine + scène
	Forfait salle 1	250 € / week-end 150 € / journée	550 € week-end 400 € / journée	Avec cuisine + scène
	Forfait salle 2	200 € / week-end 100 € / journée	400 € / week-end 250 € / journée	Pas d'accès cuisine Pas d'accès scène
	Forfait salle de réunion	100 € / week-end 80 € / journée 50 € / demi-journée	250 € / week-end 150 € / journée 80 € / demi-journée	Pas d'accès salle Pas d'accès cuisine Pas d'accès scène
ASSOCIATIONS	Salle entière Manifestation lucrative	300 € / week-end	650 € / week-end	Avec cuisine + scène
	Salle entière Manifestation non lucrative	Gratuit	600 € / week-end	Avec cuisine+ scène
FRAIS ANNEXES (particuliers et associations)	Vaisselle	Gratuit	1 € / pers.	
	Electricité	0,40 € / kwh	0,40 € / kwh	relevé compteur à l'entrée et la sortie
	Chauffage	50 € forfait salle entière 30 € forfait demie salle	50 € forfait salle entière 30 € forfait demie salle	relevé compteur à l'entrée et la sortie
	Eau	6,00 € / m3	6,00 € / m3	relevé compteur à l'entrée et la sortie
	Option Nettoyage	250 € / forfait	250 € / forfait	hors nettoyage cuisine + vaisselle et rangement matériel (tables, chaises, etc.)

La fourniture de vaisselle, chauffage, d'électricité, d'eau sont des prestations facturées en sus du prix de location.

Une « option nettoyage » est possible, mais ne dispense pas du nettoyage de la cuisine et de la vaisselle utilisée ainsi que du rangement du matériel (tables, chaises, etc.). La salle devra être rendue dans un état acceptable faisant suite à une utilisation normale des locaux.

Toute location est entendue avec bar et sanitaire. Les vestiaires ne seront accessibles que lors des compétitions sportives ou activités scolaires.

CAUTIONS ET PENALITES	LOCAUX	EXTERNES
Chèque de caution location remis à la remise des clés (à l'ordre du Trésor Public) La caution est retenue d'office si : - Remise en état des locaux insuffisants : intérieur et extérieur - Surplus de déchets non triés et non évacués - Utilisation de vaisselle jetable - Dépassement du nombre autorisé de personnes dans la salle (maximum 350)	2 000 €	2 000 €
Pénalité annulation à – 30 jours (sauf cas de force majeur)	50 % de la location	50 % de la location
Annulation par le propriétaire cas de force majeur, trouble à l'ordre public, non-respect des règles de sécurité	Sans contrepartie	Sans contrepartie

Le chèque de caution, à l'ordre du Trésor Public, sera à remettre au régisseur lors de la remise des clés, à votre entrée dans les locaux. Les pénalités sont à l'appréciation du régisseur.